L'Armée à l'époque de Louis XIV. Notices sur les vues.

Numéro d'inventaire : 0003.00870.25
Auteur(s) : Herlaut
Type de document : imprimé divers
Éditeur : Musée de l'enseignement public (Paris)
Date de création : 1917
Collection : A- Histoire, beaux-arts, littérature
Description : La notice a été pliée en quatre pour être insérée dans la boîte des vues sur verre.
Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 140 mm
Notes : L'auteur est commandant du 76ème Régiment d'Infanterie. Brochure distribuée par le service des projections lumineuses (Musée pédagogique). Il s'agit d'une brochure descriptive d'une série composée de 24 vues sur verre pour projection lumineuse. Un avant-propos p. 3 à 8 rappelle les réformes effectuées grâce à Louvois. Liste des titres des notices des vues. 1 Compagnie d'infanterie 2 Ordre d'une compagnie d'infanterie en marche 3 Marche d'une troupe d'infanterie 4 Troupe d'infanterie marchant au combat 5 Compagnie de cavalerie en marche 6 Combat de cavaliers 7 Pièces d'artillerie 8 Pierriers 9 Le pétard et son emploi 10 Equipage de ponts 11 Corps de garde 12 Sortie des quartiers d'hiver 13 Les bagages de l'armée 14 Le camp français sous Nimègue 15 et 16 Siège d'une ville 17 Cavaliers au fourrage 18 Bataille de Cassel 1677 19 Champ de bataille après le combat 20 Ambulance de champ de bataille 21 Soldats aux arrêts et sur le cheval de bois 22 Soldats passés par les baguettes 23 Cavalier arrêté au piquet 24 Le réfectoire de l'hôtel des Invalides
Mots-clés : Diapositives et films fixes, vues sur verre pour projection lumineuse
Histoire et mythologie
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 31
Sommaire : Sommaire p. 2

752.

ENSEIGNEMENT

PAR LES PROJECTIONS LUMINEUSES

NOTICE

RÉDIGÉE SOUS LE PATRONAGE DE LA COMMISSION DES VUES

INSTITUÉE PRÈS DU

MUSÉE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

LES ARMÉES D'AUTREFOIS

CINQUIÈME SÉRIE.

L'ARMÉE A L'ÉPOQUE DE LOUIS XIV

Par le Commandant HERLAUT,

Gustave VITRY, Éditeur de Diapositives

PARIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

La présente notice doit être renvoyée au Musée avec les Vues.